

PROTCOLE SANITAIRE CAMPING DE ROGUENNIC***

LA PISCINE :

- Afin d'assurer votre sécurité, nous vous informons que l'accès à la piscine de notre camping sera soumis à des recommandations provenant des autorités sanitaires. En effet, la limitation du nombre de personnes sera instaurée dans le but de respecter la distanciation sociale entre chaque vacancier. La règle en vigueur est de 4m² par personne sur la superficie totale du bassin ainsi que les plages de la piscine
- Nous tenons à ce que chacune puisse profiter au maximum de notre espace aquatique, de manière équitable et juste.
- Pour garantir votre sécurité, nous appliquons des normes strictes pour traiter les eaux de notre piscine de façon à inactiver les micro-organismes dont les virus. Ainsi, l'eau de notre bassin est désinfectée et désinfectante.
- Les plages et l'ensemble des équipements collectifs avec lesquels vous pourrez être en contact seront régulièrement désinfectés, notamment : les toilettes, rampes, poignées, portillons, etc. Nous vous demandons de respecter ces règles de distanciation sociale dans les bassins, sur les plages de l'espace baignade
- A noter que seuls les slips, boxers de bain, maillots une et deux pièces sont autorisés dans nos espaces aquatiques.

À tout moment, vous pourrez utiliser le gel hydroalcoolique mis en place à l'entrée des espaces baignade. A noter que des bacs de désinfection pour votre matériel (bouée, lunettes de piscine, brassards pour les enfants) sera mis à disposition et obligatoire ainsi que la douche et le pédiluve.